
Conseil du développement industriel

Cinquante-deuxième session

Vienne, 25-27 novembre 2024

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Comité consultatif indépendant de l'ONUDI pour les questions de contrôle

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle

Rapport de la présidence

Le présent rapport est établi en application de la décision IDB.44/Dec.4, et de la décision IDB.48/Dec.5 par laquelle ont été adoptés les termes de référence révisés du Comité consultatif indépendant pour les questions de contrôle (Comité de contrôle). Il contient des informations sur les activités et les avis du Comité de contrôle.

I. Introduction

1. Depuis le dernier rapport qu'il a adressé au Conseil ([IDB.51/22](#)), le Comité de contrôle a tenu ses onzième et douzième réunions en présentiel en juin 2023 et avril 2024, respectivement, au Siège de l'ONUDI. Au cours de ces réunions, il a rencontré le Directeur général et le personnel de haut rang de son cabinet, l'équipe de direction et le Commissaire aux comptes, puis il a informé le Président du Conseil, ainsi que le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, de la teneur et des conclusions de ses discussions. Le Président du Comité de contrôle a participé, en décembre 2023, à la huitième réunion des organes de contrôle des entités des Nations Unies, dont les résultats ont été communiqués aux membres du Comité.
2. Le Comité de contrôle maintient à titre permanent à son ordre du jour des points qui correspondent à l'ensemble des responsabilités que lui confèrent ses termes de référence. Le quorum a été atteint à toutes ses réunions, où l'ensemble de ses membres étaient présents.

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



3. La composition du Comité de contrôle a changé depuis le dernier rapport de celui-ci. Ainsi, les mandats de l'ancien Président, M. Lakshman Athukorala, et de l'ancien Vice-Président, M. Elmar Vinh-Thomas, ont pris fin en novembre 2023. M^{me} Sabina Blaskovic, qui avait été nommée en novembre 2022, a démissionné en février 2024. Les personnes qui siègent actuellement au Comité sont donc M. Michael N. Parker, son président, M. Tuncay Efendioglu, son vice-président, ainsi que M^{me} Susan Verghese et M. Ibrahim James Pam, ces deux derniers l'ayant intégré en novembre 2023.

4. Pour 2024-2025, le Comité de contrôle continue de s'intéresser principalement à la gouvernance organisationnelle de l'ONUDI, au processus de réforme, au principe de responsabilité, à la budgétisation axée sur les résultats, à la gestion des risques institutionnels et au recouvrement intégral des coûts.

II. Contrôle du principe de responsabilité, de la gouvernance et de la gestion financière

Réforme et restructuration de l'ONUDI

5. Attentif à la gouvernance interne de l'Organisation, le Comité de contrôle a donné une place importante à la réforme en cours dans ses discussions avec la direction. Compte tenu des rapports présentés et des entretiens menés avec l'équipe de direction, il estime que le processus de réforme progresse lentement et qu'il s'est heurté à quelques obstacles.

6. Le Comité de contrôle a observé que l'une des approches adoptées par la direction avait consisté à réviser la structure organisationnelle pour la simplifier et l'alléger. Ainsi, dans le nouvel organigramme, publié initialement en octobre 2022, le nombre de directions avait été ramené de six à quatre. Toutefois, en juin 2024, après une nouvelle révision, ce nombre avait été porté à cinq, ce qui allait à l'encontre de l'objectif initialement déclaré d'une structure allégée.

7. Le Comité de contrôle estime que la restructuration devrait se faire de manière stratégique, correspondre aux besoins et aux attentes des États Membres et s'inscrire dans le mandat de l'Organisation. Elle devrait également être assortie d'un calendrier précis pour arriver à maturité. Ainsi dotée d'une nouvelle structure, l'ONUDI pourrait récolter les fruits d'un fonctionnement efficace et efficient, tout en évitant la dilution des responsabilités qui découle de changements fréquents de fonctions et d'attributions.

8. Sur la base d'entretiens avec l'équipe de direction et d'une enquête de satisfaction menée auprès du personnel par le Conseil du personnel, le Comité de contrôle a constaté que l'adhésion du personnel à la réforme était très faible. Il semble en effet que les fonctionnaires, y compris de haut rang, connaissent mal le processus de réforme et ses objectifs. Le Comité de contrôle estime que jusqu'à présent, la direction n'a pas adopté une approche inclusive dans l'exécution de la réforme, ce qui peut avoir donné lieu à des spéculations et à des malentendus au sein du personnel.

9. Dans le rapport qu'il avait adressé au Directeur général à l'issue de sa douzième réunion, en avril 2024, le Comité de contrôle avait proposé ce qui suit :

a) Que l'ONUDI évalue le processus de réforme afin de mesurer les progrès accomplis à ce stade, de recenser les lacunes à combler et de déterminer si elle était en passe d'atteindre ses objectifs généraux ; et

b) Que la direction prenne des mesures pour faire participer davantage le personnel à ce processus.

Activités de coopération technique

10. Le Comité de contrôle note que la direction de l'ONUDI, ayant fait état d'une augmentation de 25 % des activités de coopération technique pour l'année 2023, a proposé d'en faire dorénavant un objectif annuel.

11. Le Comité de contrôle avait demandé à la direction ce que représentait une augmentation de 25 % des activités de coopération technique. Comme l'a indiqué le Directeur principal de la coopération technique et du développement industriel durable à la réunion générale de l'ONUDI du 8 avril 2024, le montant net approuvé des activités de sa direction a augmenté de 41 millions d'euros en 2023, pour atteindre 184 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 25 % par rapport à l'année précédente. Le Comité de contrôle estime que les activités de coopération technique doivent correspondre aux projets et programmes effectivement exécutés pour promouvoir le développement dans les États Membres. Le meilleur indicateur permettant de mesurer ces activités est le montant réel des dépenses consacrées aux projets et programmes de coopération technique. Les activités de coopération technique devraient également être mesurées par des cibles qualitatives, ce qui permettrait de mieux évaluer leurs retombées sur le développement dans les États Membres.

Bureau de l'évaluation et du contrôle interne

12. Le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a présenté ses plans de travail pour 2024-2025, et le Comité de contrôle les a passés en revue et commentés. À la douzième réunion du Comité de contrôle, en avril 2024, le Bureau a fait le point sur leur état d'avancement, notamment en matière d'audit interne, d'évaluation et d'enquête.

13. *Évaluation* : le Comité de contrôle se félicite de la révision des critères retenus pour l'évaluation indépendante des projets, qui dispense désormais le Bureau de l'obligation d'évaluer les projets d'une valeur supérieure ou égale à 2 millions de dollars. Au lieu de cela, la nécessité d'une évaluation indépendante est désormais déterminée par l'importance stratégique et les retombées possibles des projets. Par ailleurs, le Bureau encourage à conduire au moins une autoévaluation systématique pour favoriser la conformité de tous les projets avec la politique de l'ONUDI en matière de suivi et de communication d'informations.

14. *Audit interne* : l'audit interne a déterminé qu'il fallait renforcer les fonctions secondaires de l'ONUDI dans le domaine du suivi continu de l'exécution des stratégies et de la communication des résultats.

15. *Enquête* : le Comité de contrôle constate avec satisfaction que le Bureau de l'évaluation et du contrôle interne a nettement amélioré son traitement des dossiers d'enquête, la durée moyenne d'une évaluation préliminaire et d'une enquête complète ayant régulièrement diminué depuis 2020. Les données préliminaires produites par le Bureau montrent que la durée moyenne nécessaire pour mener à bien une enquête est passée de 11 mois en 2020 à 9 mois en 2022 et 2023, et que celle d'une évaluation préliminaire est passée de sept à quatre mois.

Audit externe

16. Ayant examiné les états financiers de l'ONUDI pour l'année terminée le 31 décembre 2023, le Commissaire aux comptes a émis une opinion sans réserve à leur sujet. Le Comité de contrôle est préoccupé par la lenteur de l'application des recommandations du Commissaire aux comptes restées sans suite.

III. Questions nécessitant une attention particulière

Gestion des risques institutionnels

17. Compte tenu du processus de réforme en cours, l'ONUDI est exposée à des risques et à des difficultés accrus. Le Comité de contrôle est préoccupé par l'efficacité de la fonction de gestion des risques institutionnels de l'Organisation, comme il l'a déjà été par le passé. Il note qu'une politique a été élaborée en la matière et qu'il a été décidé de créer un service décentralisé chargé de la gestion des risques institutionnels et du contrôle de la conformité. Toutefois, ce service n'est encore ni très actif, ni très efficace au sein de l'Organisation.

18. La direction devrait prendre sans délai des mesures pour recenser, gérer et atténuer les risques de manière proactive au sein de l'Organisation. Il faudrait également s'employer d'urgence à mettre en place un inventaire des risques actualisé consignant l'ensemble des risques majeurs auxquels l'ONUDI est exposée.

Budgétisation axée sur les résultats et recouvrement intégral des coûts

19. Le Comité de contrôle est préoccupé par la lenteur avec laquelle la méthode de la budgétisation axée sur les résultats est appliquée lors de l'établissement du budget de l'ONUDI. Il est nécessaire que la direction définisse clairement le cadre de résultats et le renforce pour permettre de déterminer les ressources nécessaires à la réalisation de ces résultats et de relier plus facilement le financement reçu aux activités à financer.

20. La direction devrait accélérer l'exécution des stratégies de recouvrement intégral des coûts, ce qui contribuerait également à l'efficacité du processus de budgétisation axée sur les résultats. Le Comité de contrôle soutient la recommandation du Commissaire aux comptes préconisant de mettre au point un système de comptabilité analytique qui permette de déterminer les coûts réels et facilite ainsi le recouvrement intégral des coûts.

IV. Mesures à prendre par le Conseil

21. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document et à donner des orientations sur les domaines auxquels le Comité de contrôle pourrait accorder une plus grande attention en 2024 et 2025 et sur la manière dont celui-ci pourrait continuer de l'assister dans ses travaux.
